
Chambre des Représentants.

SESSION DE 1879-1880.

Budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1880 (1).

RAPPORT

SUR LES AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT,

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. OLIN.

MESSIEURS,

La section centrale chargée d'examiner le projet de Budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1880, avait déjà terminé son œuvre, lorsque le Gouvernement, à la séance du 9 décembre dernier, déposa toute une série d'amendements.

La Chambre ayant décidé que ces propositions nouvelles nous seraient renvoyées, nous nous sommes livrés à un travail supplémentaire dont nous avons l'honneur de vous soumettre le résultat.

Le dépôt de ces amendements était parfaitement prévu, et déjà le rapport avait exprimé le regret que la section n'en eût pas été saisie plus tôt. Ce retard, si fâcheux qu'il soit, n'est pas toutefois injustifiable.

Conformément à la loi sur la comptabilité générale de l'État, le projet de Budget pour 1880 a été présenté à la Chambre des Représentants dix mois avant l'ouverture de cet exercice.

(1) Budget, n° 87, VII (session de 1878-1879).

Rapport n° 21.

Amendements du Gouvernement, n° 26.

Budget amendé, n° 52.

(2) La section centrale, présidée par M. GUILLERY, était composée de MM. OLIN, WILLEQUET, GOBLET D'ALVIELLA, WASHER, HOUTART et BOCKSTAEL.

Il eût été difficile d'indiquer, à cette date, les remaniements qui eussent déjà été inévitables dans des circonstances ordinaires. C'est l'expérience acquise pendant un exercice qui éclaire sur les nécessités de l'exercice suivant. Or, à l'époque où le projet a dû être déposé, on n'a pas même pu avoir égard aux amendements introduits dans le Budget antérieur. Aussi, voit-on dans les propositions nouvelles certaines dispositions qui ne sont que la reproduction littérale d'articles introduits par les Chambres l'année dernière, dans le Budget de 1879.

Mais il se présentait en outre actuellement des circonstances exceptionnelles dont il serait injuste de ne pas tenir compte.

L'impulsion imprimée à toutes les branches de l'enseignement officiel par la création du Département de l'Instruction publique a naturellement créé des besoins nouveaux qui n'ont pu être appréciés qu'à la longue.

De plus, l'application de la loi du 1^{er} juillet 1879 a donné naissance à des dépenses de diverses natures.

L'attention de la section centrale a été particulièrement fixée sur les charges qui incombent au Trésor par suite de la législation récente sur l'enseignement primaire. Nous nous empressons de déclarer qu'il n'y a aucune catégorie de ces dépenses qui ne soit en harmonie avec l'esprit de cette loi, et que les chiffres demandés par le Gouvernement sont plutôt au-dessous des prévisions de beaucoup d'entre nous.

Sans doute, il importe d'introduire dans nos dépenses la plus stricte économie, et de ne réclamer des contribuables que les sacrifices commandés par l'intérêt général. Mais il faut aussi ne pas reculer devant les conséquences des mesures qu'on a prises et avoir le courage d'exécuter ce qu'on a tenu à honneur de voter.

Les augmentations sollicitées par le Gouvernement pour l'ensemble du Budget comportent un chiffre de 1,778,300 francs, ce qui élève à 12,801,865 francs le montant de la contribution de l'État dans le coût de notre enseignement public.

L'enseignement supérieur et l'enseignement moyen y participent, dans une juste mesure. Il n'est aucune des allocations demandées dont le principe n'ait été approuvé par nous, et nous espérons que la Chambre partagera notre appréciation.

Quelque considérable que paraisse, à première vue, un Budget de près de treize millions de francs pour l'Instruction publique, il n'est pas à prévoir qu'on puisse jamais le réduire : on doit s'attendre même, pour l'avenir, à de nouveaux sacrifices.

Ce chiffre est bien modeste, d'ailleurs, si on le compare à celui que nous sommes appelés à voter chaque année pour nos dépenses militaires, et dans un cas comme dans l'autre, nous faisons œuvre de défense nationale.

La section centrale vous propose, à l'unanimité, l'adoption des amendements du Gouvernement.

Le Rapporteur,

X. OLIN.

Le Président,

J. GUILLERY.
